

**BILAN DE LA PERIODE 2009-2013
DE LA COMMISSION « TERRITOIRES »
au regard des avis adoptés par le Cnis en janvier 2009**

POUR VALIDATION

Contexte de la période 2009-2013

Cadrage européen

Du point de vue européen, les statistiques sur les régions, départements et sur les villes sont utilisées à diverses fins, notamment pour l'allocation des fonds structurels et l'évaluation de la Politique de cohésion de l'Union européenne.

La France, donc y compris les Dom, est tenue de fournir à Eurostat des statistiques établies au niveau NUTS 2 ou NUTS 3 (respectivement niveau Région ou département en France) en application de règlements, directives ou décisions. Les demandes à ces niveaux géographiques sont précisées le plus souvent au sein des textes thématiques qui concernent en premier lieu le niveau national. Des données sont également fournies à d'autres échelons géographiques, notamment pour l'audit urbain : communes, villes au sens large et, autres zones fonctionnelles comme les espaces métropolitains.

Le règlement cadre 1888/2005 du 26 octobre relatif à la géographie des NUTS fait l'objet de mises à jour régulières pour tenir compte des changements institutionnels des pays ou de l'élargissement de l'Union européenne, comme par exemple en France Mayotte.

Les domaines pour lesquels il existe un règlement donnant obligation de fournir des données au niveau NUTS 2 ou 3 concernent :

- les statistiques agricoles (nombre d'animaux, production de lait de vache, surfaces cultivées et production, vignes) [66/2008, 1165/2008, directive 96/16/EC], les comptes de l'agriculture (gentlemen's Agreements),
- le recensement de population (population par sexe, âge, ménage, niveau d'éducation, statut d'emploi, activité, par type de profession, logement ...) [763/2008] et les migrations interrégionales [projet de règlement en cours],
- les revenus et condition de vie [1059/2003], la santé [328/2011],
- le niveau de formation, la formation initiale [577/98, 88/2011], la formation tout au long de la vie [577/98],
- les comptes économiques et les revenus des ménages [2223/96],
- le marché du travail (emploi, chômage, disparités) [577/98] et coût du travail (salaires et composantes des rémunérations, nombre, heures travaillées, payées) [530/1999],
- les statistiques structurelles d'entreprises (établissements, emploi, rémunérations) [295/2008],
- des statistiques sur la société de l'information [1006/2009], les brevets, les dépenses et l'emploi de R&D [753/2004], le tourisme [692/2011] et les transports [[plusieurs règlements](#)].

Certaines demandes ont une base légale moins forte, le plus souvent établies sur une base volontaire (gentlemen's agreement) au niveau NUTS 2 (emplois vacants, migrations interrégionales, par exemple) ou pas encore de base légale, comme des statistiques démographiques sur l'espérance de vie et la mortalité. Cela concerne également des données au niveau de régions dites métropolitaines, (regroupements de NUTS 3) et de villes au sens large d'intercommunalités (« Cities » et Large Urban Zones) pour l'audit urbain ou encore au km² pour l'usage et l'occupation du sol.

Eurostat incite par ailleurs les pays à produire et diffuser des données carroyées.

Un tableau d'Eurostat récapitule les informations (thèmes, base légale, périodicité, niveau géographique) : [Panorama des statistiques régionales](#).

Contexte national 2009-2013

Plusieurs événements ont été particulièrement structurants durant la période pour la production d'information statistique territorialisée :

- les effets prolongés de l'étape de décentralisation de 2004 avec des défis de co-construction de données statistiques avec les collectivités locales ;
- la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a institué des dispositions pour achever et rationaliser la carte de l'intercommunalité à fiscalité propre (EPCI). De plus, elle crée la possibilité de créer des métropoles et des pôles métropolitains ;
- le contexte du Grenelle de l'environnement, de l'actualisation de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) et la labellisation des agendas 21 ont été à l'origine de multiples demandes d'indicateurs territoriaux ;
- l'ampleur et la prolongation de la crise économique a généré un besoin d'analyses territoriales renouvelées sur différents sujets : impacts territoriaux de la globalisation, suivi et évaluation des politiques sociales, par exemple.

L'intégration du département de Mayotte, devenu DOM en 2011 a impliqué de gros investissements pour sa mise à niveau en termes de statistique publique.

Principales orientations 2009-2013 du Cnis

Les principales orientations de moyen terme de la commission « Territoires » déclinées ici sont une reformulation synthétique des avis du Cnis qui avaient été adoptés pour le moyen terme 2009-2013¹ qui se trouvent synthétisés dans l'avis général.

Il s'agit de :

1. *Mettre à disposition des acteurs locaux des statistiques nécessaires au pilotage de leurs actions, en particulier sur les thèmes suivants :*
 - *inégalités sociales, précarité, emploi, chômage*
 - *conditions de logement et transport, les formes d'urbanisation et occupation du territoire*
 - *processus d'innovation, attractivité et effets sur l'emploi et la population*
 - *développement durable*
 - *extension aux Départements d'Outre-mer du dispositif d'enquête de l'Insee et d'exploitation des données administratives en matière d'emploi, condition de vie et environnement*

¹ Cnis n°115, février 2009, Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013. Avis général : Statistiques régionales et locales

2. *Mesurer les dépenses de l'État au niveau régional et local et compléter si possible par une connaissance des dépenses des collectivités locales par fonction*
3. *Permettre, sur la base de référentiels, des comparaisons dans des domaines prioritaires comme :*
 - *des indicateurs sociaux départementaux*
 - *des zonages d'études actualisés (aires urbaines et rurales, zones d'emploi, bassins de vie)*
 - *indicateurs permettant des comparaisons européennes*
 - *des informations géoréférencées suivant des échelles adaptées en fonction des différentes politiques.*
4. *Développer des actions auprès des utilisateurs locaux pour améliorer l'appropriation des sources, l'utilisation des données, dans un premier temps sur le recensement de la population.*
5. *De faire un bilan sur les différentes formes d'échanges qui favorisent le développement de système d'information partagé entre État et collectivités territoriales en particulier dans le domaine social et la formation.*

-

I - Bilan des avis de moyen terme 2009-2013 relatif à la Commission

En réponse aux attentes des utilisateurs, la production de statistiques locales, durant le moyen terme 2009-2013, a connu des avancées très importantes, tant du point de vue des données disponibles que de leur accessibilité. Le recensement annuel de la population, le recensement de l'agriculture, les indicateurs sociaux départementaux et, d'autres opérations statistiques visant la géolocalisation des données sont venus accroître l'offre de données sur les territoires. Pour mémoire également, juillet 2009 marque le début d'un profond renouvellement de la diffusion des résultats issus du recensement de la population rénové avec une diffusion annuelle.

Cette dynamique a été renforcée grâce à plusieurs groupes de travail qui ont donné lieu à des recommandations largement suivies : sur la [diffusion du recensement de la population](#), présidé par Marcel Belliot, sur la [localisation des activités et des personnes](#), présidé par Francis Cuillier et, sur les [indicateurs sociaux départementaux](#), présidé par Joël Guist'hau. Les préconisations issues des travaux du groupe de travail, présidé par Yvon Olivier, sur les [dépenses territoriales de l'État](#), n'ont pas été mises en œuvre, sauf, partiellement, à titre exploratoire par le Nord-Pas de Calais, cependant un nouveau groupe de travail animé par la DGFIP a été constitué pour examiner cette mise en œuvre. Par ailleurs, afin de répondre aux besoins nouveaux d'une société en mouvement, un groupe de travail « [Évolution du questionnaire du recensement de la population](#) », co-présidé Jean-Claude Frécon et Chantal Cases a préconisé quelques évolutions du questionnaire qui tiennent compte de sources de données localisées existant par ailleurs.

1. Mettre à disposition des acteurs locaux des statistiques nécessaires au pilotage de leurs actions, en particulier sur les thèmes suivants :

- **inégalités sociales, emploi, précarité, chômage**
- **conditions de logement et transport, les formes d'urbanisation et occupation du territoire**
- **processus d'innovation, attractivité et effets sur l'emploi et la population**
- **développement durable**

1.1. - Inégalités sociales, précarité, emploi, chômage

Pour mémoire, cette partie rend compte principalement de la déclinaison souhaitée par le Cnis des recommandations des rapports de Jacques Freyssinet (2007)² et de Jean-Baptiste de Foucault (2008)³. Des progrès notables sont à noter. A plusieurs reprises ces rapports évoquent le besoin de disposer de données territorialisées. En particulier il est dit dans le rapport sur le niveau de vie et les inégalités : « *Il est nécessaire de disposer d'informations fines à la fois pour nourrir l'action locale, mais aussi pour examiner les disparités entre territoires ou collectivités à l'heure où le mouvement de décentralisation confère aux collectivités territoriales des responsabilités importantes dans le domaine des politiques sociales* ». (page 13 du rapport). Il y est dit également qu'il faut reconnaître l'irréalisme et le non-sens d'un projet de système d'information homogène à tous les niveaux, mais qu'il faut rechercher le maximum de cohérence entre les niveaux géographiques. Des propositions sont faites sur l'emploi, le chômage. En matière **d'inégalités sociales**, il y est dit (page 14) que « *les types de public pouvant accéder aux données sur les inégalités sociales sont divers et qu'il apparaît que la demande d'informations pour les acteurs locaux doit avoir le même type de priorité que l'information nationale, d'autant que la connaissance sur les sources sociales dépendra de plus en plus de sources gérées par les collectivités territoriales ou d'autres organismes ayant une mission de service public* ».

1.1.1. Inégalités sociales, précarité

*Proposition 21** du rapport Freyssinet (2007) : Le groupe considère qu'il est urgent que soient diffusées des informations au niveau département et région concernant les niveaux de vie et la pauvreté. Il estime que la priorité doit être la mesure des inégalités monétaires à un niveau géographique fin.* Depuis, on peut constater que l'offre a considérablement progressé.

Des indicateurs de [pauvreté sont disponibles au niveau départemental](#) grâce au dispositif dit « RDL » (revenus disponibles localisés) qui fournit des indicateurs de revenus disponibles et de niveau de vie au niveau départemental et régional, sur le champ des ménages fiscaux ordinaires. Des taux de pauvreté et leurs disparités sont calculés suivant différents critères, notamment par type de commune. Des indicateurs de disparité sur les revenus fiscaux existent au niveau communal et infra communal. Les pages [données locales](#) et [données urbaines infra-communales](#) sur le site de l'Insee présentent ces données.

Le projet **Filosofi (Système d'information sur les revenus localisés)**, entamé en 2011, dont l'un des objectifs est de décliner **au niveau local les indicateurs de pauvreté, de niveau de vie** proposés actuellement au niveau départemental et **des indicateurs de hauts revenus**, est largement avancé et devrait aboutir sur le prochain moyen terme.

Relais de diffusion

L'observatoire des territoires [met à disposition](#) des données en matière de cohésion territoriale (part des revenus/département/zone d'emploi...), tandis que le secrétariat général du CIV a mis à disposition tableaux et cartes interactives au niveau Iris des quartiers de la politique de la ville (ZUS et ZFU) sur les domaines population, revenu, emploi, habitat, formation et famille (site Internet de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles [Zone urbaine sensible](#)).

² Rapport du Cnis - mars 2007 - n° 103 – « [Niveaux de vie et inégalités sociales](#) »-

³ Rapport du Cnis - septembre 2008 – n° 108 – « [Emploi, chômage, précarité. Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir](#) »

1.1.2. Emploi, chômage

Le rapport Freyssinet préconisait l'utilisation des DADS pour les analyses locales et au niveau salarié (proposition 33). En 2012, la nouvelle norme 4DS s'est substituée à la DADS-U. Ceci autorise une identification plus précise des lieux de travail).

Dans ce domaine, les données localisées sont essentiellement issues de l'exploitation des fichiers administratifs. Des progrès ont été réalisés en matière de champ couvert et de qualité des données. Ainsi, à partir de la validité 2009 un fichier Dads « grand format », regroupant des **données individuelles sur l'emploi et les salaires de l'ensemble des salariés du privé comme du public, des particuliers employeurs** a été mis à disposition. De plus, la codification de la PCS-ESE à 4 chiffres dans les Dads, opérationnelle depuis 2010 sur la validité 2008, permet d'élargir le champ des études et recherches, menées à partir des Dads, **tant aux niveaux national que local**.

Le projet Estel (**Estimations d'emploi localisées**) de refonte du système d'estimations annuelles d'emploi permet, après traitement de la multiactivité, d'établir un socle d'emploi cohérent avec les concepts du Bureau international du travail, à un niveau géographique fin (zones d'emploi). Les développements se poursuivent dans le but d'enrichir l'information produite (ventilation par sexe et âge, localisation à un niveau plus fin, localisation au lieu de travail et au lieu de résidence...).

L'échantillon de l'enquête Dares-Pôle emploi sur les sortants des listes de Pôle emploi a été sensiblement accru afin de produire des statistiques annuelles au niveau régional. La Dares publie désormais, par ailleurs, mensuellement les statistiques de demandeurs d'emploi par zone d'emploi, ce zonage ayant lui-même fait l'objet d'une refonte importante en 2010-2011.

La question de la représentativité des grandes enquêtes nationales, comme l'enquête emploi, à des niveaux géographiques plus fins, reste régulièrement posée. Les contraintes de coût et de faisabilité de ces extensions d'échantillon ne pouvant être ignorées, d'autres méthodes sont évoquées par les producteurs. L'Insee a par exemple présenté cette année une caractérisation des descendants d'immigrés à partir d'un « empilement » des enquêtes Emploi. Des travaux sont également en cours sur la thématique de l'innovation dans les entreprises.

Il y a sans doute là matière à réflexion **en utilisant de méthodes statistiques innovantes pour répondre à l'attente des utilisateurs** de la statistique publique pour une meilleure articulation entre enquêtes nationales, extensions d'enquêtes, sources administratives.

En matière **d'indicateurs sur l'emploi, les salaires et les revenus à des niveaux géographiques fins**, l'outil **Clap** (connaissance locale de l'appareil productif), apporte les informations nécessaires. Clap a été complété par des données économiques sur les établissements ou les entreprises auxquels ils appartiennent afin d'améliorer les diagnostics de territoires, à l'aide du fichier économique enrichi (FEE). Il reste cependant encore des progrès à réaliser en terme de géolocalisation de la source Clap pour disposer de données sur l'emploi de qualité, au niveau infracommunal.

Suivant les recommandations d'Eurostat, le système d'information sur les agents des services publics (Siasp) permet maintenant le décompte des **emplois et mesure des évolutions de rémunérations dans les trois versants de la fonction publique** (FPE, FPH et FPT), dans une dimension nationale mais **aussi territoriale détaillée**. Ce système d'information est issu de différents fichiers administratifs : fichiers de paie mensuels, provenant de la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) pour les agents civils des ministères et ceux de certains établissements publics ; déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour les agents des fonctions publiques hospitalière et territoriale et pour les agents de la FPE absents de la source DGFIP ; fichier annuel provenant du ministère de la Défense pour les personnels militaires (y compris les gendarmes). Il s'agit d'un travail coordonné entre l'Insee, le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP, la Drees et le département des études et des statistiques locales de la DGCL.

1.2. Conditions de logement et transport, les formes d'urbanisation et occupation du territoire

1.2.1. Logement

Le **dispositif d'observation statistique sur le logement** concernant le parc de logement et les conditions de vie de ses occupants, la construction, les prix ou le financement de l'immobilier a fait l'objet de larges avancées durant la période. Le rapport « Vorms »⁴ du Cnis sur « l'information statistique sur le logement et la construction » ont) a été présenté et suivi au sein de la commission « Démographie et questions sociales ». Afin de mieux répondre au besoin de données localisées et d'indicateurs avancés, le groupe a fait 27 recommandations largement suivies par le Système statistique public (SSP), certaines concernent l'information statistique territorialisée.

Parmi les **avancées significatives** enregistrées, figurent la diffusion d'indices de prix des logements anciens plus précoces et plus étendus, à l'échelon régional.

En matière d'accès aux données, un travail important est attendu concernant les données issues des **bases notariales** relatives aux mutations immobilières, l'une pour l'Île-de-France (base Bien), l'autre pour le reste de la France métropolitaine et les Dom (base Perval). Non assises jusqu'à présent sur des dispositions législatives ou réglementaires, ces bases de données sont alimentées par les notaires sur la base du volontariat. De fait, si elles recensent environ les deux tiers des transactions de logements anciens, elles présentent par endroits des trous de couverture qui rendent délicate leur utilisation à l'échelon régional et surtout local.

La création par voie législative d'une mission de service public, à la charge de la profession notariale (prise dans son ensemble, c'est-à-dire les notaires et le Conseil supérieur du notariat), **de collecte, de centralisation et de diffusion de l'information relative aux mutations d'immeubles à titre onéreux** (donc, outre les mutations de logements anciens, les ventes de logements neufs, ainsi que les mutations de terrains et de locaux non résidentiels) a précisément pour objet de garantir l'exhaustivité des bases notariales de façon à permettre leur exploitation à l'échelon local.

Le texte prévoit qu'un décret en Conseil d'État fixe la liste des informations à transmettre par les notaires au Conseil supérieur du notariat, ainsi que les modalités de rediffusion des informations ainsi collectées. La publication devrait intervenir d'ici 2014. Le projet de décret prévoit la diffusion gratuite d'indicateurs de prix sur les logements et de nombre de mutations, sur le champ des logements anciens, tous les trois mois, par région, département, commune de plus de 20 000 habitants, communauté de communes ou communauté d'agglomération et arrondissement municipal. En dehors de cette diffusion standard gratuite, tout demandeur pourra obtenir des tableaux à façon, moyennant le paiement d'une redevance dont le mode de calcul sera fixé par arrêté.

L'article 112 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a introduit dans le code de la construction et de l'habitation un article L. 411-10 créant le **répertoire du parc locatif social (RPLS)**. Il vise à améliorer la connaissance du parc locatif social et, ce faisant, le pilotage des politiques de l'habitat en lieu et place de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS). Le décret n° 2009-1485 du 2 décembre 2009 pris en application de l'article 112 de la loi fixe les modalités de diffusion des données et des résultats du répertoire. Il prévoit que la totalité des données individuelles du répertoire sont communiquées aux services de l'État et aux collectivités territoriales en charge de la politique du logement, ainsi qu'aux personnes morales de droit public et aux personnes privées chargées d'une mission de service public dans le domaine du logement. Toute autre personne pourra également obtenir un extrait du répertoire. La diffusion de résultats agrégés est également prévue, jusqu'à l'échelon communal. Le répertoire du parc locatif social a été étendu à de nouvelles variables, le décret d'application modifié en conséquence a été publié en 2012 (décret n°2012-1118 du 2 octobre 2012) pour une prise d'effet dès la collecte 2013.

Le SOeS a entrepris en 2012-2013 une opération de test de géolocalisation du répertoire en collaboration avec l'Insee pour fournir les informations de ce socle de base de l'observation du parc social sur des zonages variés. Cette opération sera reconduite chaque année.

Le fichier **Filocom** fournit une information de première importance sur le **couple logement-occupant**. Son apport principal repose, outre son exhaustivité, sur une information à un niveau géographique très fin, la connaissance des revenus des occupants et la possibilité d'effectuer des études longitudinales. Le fichier permet en outre de connaître l'âge du parc de logements et la durée d'occupation. Utilisées en liaison avec d'autres sources, les données contenues dans ce fichier

⁴[Rapport du Cnis n°121, 2010 – « L'information statistique sur le logement et la construction »](#)

enrichissent l'analyse des situations locales d'habitat. Il conviendrait également pour analyser les trajectoires résidentielles des personnes. *L'accord attendu de l'administration pour les données fiscales permettrait un accès aux bases de données Filocom, dans le respect des règles de confidentialité.*

Des améliorations sont attendues en terme d'offre de données territorialisées avec la création d'observatoires locaux des loyers et la territorialisation des projections de logement, sur la qualité des données de la construction neuve grâce à la réorganisation de la collecte.

Il faut rappeler que le **recensement de la population** constitue une source précieuse de données localisées sur le logement. A titre d'exemple, à l'occasion des résultats statistiques du RP diffusés en juillet 2013, l'Insee a publié des analyses régionales sur la suroccupation qui constitue une des approches du mal-logement⁵.

1.2.2. Transport

Suivant les recommandations du rapport « Inventaire des besoins d'information sur les transports » du groupe de travail Cnis présidé en 2006-2007 par Maurice Bernadet⁶, de nombreuses recommandations ont été mises en œuvre. S'agissant de données territorialisées, l'observation des voyageurs interurbains et la mobilité des ménages a bien évolué : enquête nationale transport, suivi de la demande touristique, enquête passagers aériens.

La construction d'un système numérisé sur les réseaux de transport en commun urbains est en cours : géolocalisation des aéroports, gares ferroviaires, stations-service. Cependant la connaissance des réseaux de transport en commun urbains et départementaux est peu avancée. Ce qui serait un outil essentiel pour favoriser l'intermodalité.

Répondant à une demande de connaissance localisée des besoins des personnes handicapées il a été répondu que cette demande dépasse la seule connaissance des services d'accès au transport de voyageurs. La connaissance des lieux de vie accessibles semble être détenue par les commissions communales d'accessibilité.

L'Autorité de la qualité de service dans les transports (AQST) devrait aussi contribuer à la connaissance de la qualité des services de transport, notamment sur la ponctualité des trains et des avions. Cependant, la priorité a été mise sur les transports collectifs urbains.

1.2.3. Formes d'urbanisation et occupation du territoire

Le besoin d'estimer la consommation de l'espace par type d'utilisation du sol était très présent au moment de la définition du moyen terme et n'a cessé de se renforcer avec l'évolution de la réglementation qui fixe des objectifs tant pour l'évaluation de la consommation de l'espace urbanisé que pour diminuer la consommation de l'espace agricole. Les différentes lois Grenelle I et II et, plus récemment la Conférence Environnementale de 2012, font de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain un sujet central, notamment en lien avec des enjeux environnementaux et économiques concernant les terres agricoles. En particulier, les Scot – qui seront exigés en 2017 pour toute opération d'urbanisme ou d'aménagement du territoire - ont l'obligation de réaliser une mesure de la consommation d'espace sur les dix années précédant leur élaboration.

Le groupe de travail « Mesure de la consommation d'espaces à partir des fichiers fonciers » rassemblant la DGALN, les Dreal, des Cete et le Certu a pour mission de répondre aux principaux objectifs d'évaluation de la consommation d'espace. Ses conclusions ont débouché sur la production des fiches méthodologiques attendues sur la mesure de la consommation de l'espace, notamment d'après la source DGFip, fichiers fonciers, qui sont retraités par le Cete Nord-Picardie. Elles seront publiées à l'automne 2013 dans les éditions du Certu. De plus, quelques indicateurs d'étalement urbain et de densité de logements sont en cours de production nationale d'après cette source de données. La source des fichiers fonciers semble être adaptée à l'échelle de la planification locale, y compris dans les DOM, avec certaines précautions d'utilisation.

⁵ [Rapport Cnis n°126, juillet 2011-« Le mal-logement ».](#)

⁶ [Rapport du Cnis n°102, mars 2007 - « Inventaire des besoins d'information sur les transports »](#)

Par ailleurs, des progrès sont en cours pour la base Corine Land Cover à l'occasion du millésime 2012, les données qui dataient de 2006. Un travail sur des couches de haute résolution devrait permettre d'affiner l'information statistique sur quelques thèmes à enjeu (eau, forêt, zones humides, artificialisation).

Par ailleurs, l'enquête Teruti-Lucas permet chaque année pour la France, donc y compris pour les Dom, de suivre l'évolution de l'usage des sols par grande catégorie, par région et département.

De plus, les travaux de l'observatoire national de la consommation des espaces agricoles (ONCEA), installé en 2013, sont en cours

Les utilisateurs qui se sont exprimés au Cnis, constatent avec satisfaction une amélioration des données et outils disponibles pour mesurer et qualifier l'occupation de l'espace dans le sens des recommandations du rapport « Cuillier » (2009). Ils encouragent les travaux en cours pour mesurer l'artificialisation des sols, l'emprise agricole et celles des espaces naturels et forestiers, ainsi que leur évolution. Ils recommandent que les conditions d'accès aux données (principes de tarification, délais, accompagnement...) soient homogènes pour tous les publics, sur l'ensemble du territoire.

Il y a une forte attente de pouvoir disposer d'outils cohérents permettant de pouvoir mesurer à une échelle assez fine, notamment pour les SCoT, les espaces artificialisés, agricoles mais aussi naturels et forestiers. De plus, la question foncière s'étend également à l'information sur les transactions foncières, au prix du foncier.

2. Étendre aux départements d'Outre-mer le dispositif d'enquêtes de l'Insee et d'exploitation des données administratives en matière d'emploi, condition de vie et environnement

En réponse à une partie des attentes vis à vis des DOM, qui sont très fortes tant au plan national qu'au plan régional, les statistiques régionales présentent systématiquement les données des DOM quand elles existent. En effet, le rapport du groupe de travail du Cnis « Statistiques DOM-COM »⁷ présidé par Bernard Morel, à partir d'un état des lieux précis, avait souligné que l'information statistique existante est très riche, mais « une bonne partie de cette richesse statistique est inaccessible ou inexploitable. L'enjeu pour la statistique d'outre-mer et, en particulier celle des collectivités d'outre-mer, porte ainsi essentiellement sur l'accessibilité vers un plus large public d'une information qui soit disposée sous une forme cohérente, homogène, directement comparable d'un territoire à l'autre ».

Un rapport de l'Inspection générale de l'Insee remis en 2013 fait également le constat que la production est riche, qu'elle couvre à la fois des besoins nationaux et spécifiques aux DOM. Cependant, la montée en charge de la production statistique de Mayotte requiert des moyens importants pour le SSP. De grands progrès ont été ainsi réalisés en matière de couverture statistique des quatre DOM. Cependant, l'entrée prochaine de Mayotte en tant que nouvelle NUTS 2 va impliquer de s'aligner progressivement sur la réponse aux règlements européens comme pour les autres régions françaises.

Afin de suivre l'information relative aux DOM, il a été rajouté dans la présentation des programmes de travail des producteurs de statistiques publiques, un « *point 5 - Aspects particuliers du programme ; 5.1. Aspects régionaux et territoriaux* » qui demande aux SSP de renseigner sur la couverture ou non des DOM. Lors de la labellisation d'une enquête, le comité du label examine systématiquement la couverture des DOM, et si celle-ci n'est pas effective, une justification doit être apportée de la part du producteur.

De nombreuses enquêtes s'étendent aux DOM telles que le recensement de la population exhaustif quinquennal prévu par la loi du 27 février 2002 ; les enquêtes Emploi et Logement disposent d'une extension aux cinq DOM, l'enquête Loyers et charges a été étendue à la Guadeloupe en 2010 et ses résultats pris en compte dans l'indice des loyers France entière en 2012. **L'extension à l'ensemble des DOM** est envisagée à l'échéance de 2016.

Il y a en revanche encore un gros retard en ce qui concerne la production de données infracommunales dans les DOM, les outils nécessaires pour le géoréférencement des sources (et en particulier un référentiel de qualité suffisante) étant inexistant dans la plupart des DOM, à l'exception de la Réunion.

⁷ [Statistiques « DOM-COM »](#)-Rapport du Cnis - n° 109, juillet 2008-

En matière de diffusion (cf. avis n° 7 2011 - Territoires) :

- la base de données locales de l'Insee offre des informations sur quatre DOM
- le site de l'[observatoire de l'Outremer](#) diffuse des statistiques et cartographie sur l'ensemble des DOM et des COM, selon les préconisations du Rapport du Cnis « Statistiques DOM-COM ».

Par ailleurs, le site « [comptes économiques rapides de l'outre-mer](#) » offre des données statistiques, informations conjoncturelles et analyses économiques des DOM et COM.

3. Permettre, sur la base de référentiels, des comparaisons dans des domaines prioritaires comme :

- . **des indicateurs sociaux départementaux**
- . **des zonages d'études actualisés (aires urbaines et rurales, zones d'emploi, bassins de vie)**
- . **indicateurs permettant des comparaisons européennes**
- . **des informations géoréférencées suivant des échelles adaptées en fonction des différentes politiques.**

3.1. Indicateurs sociaux départementaux

Les [indicateurs sociaux départementaux](#) sont maintenant disponibles sur le site de la Dares et de l'Insee et régulièrement mis à jour. Un groupe de travail réfléchit à l'évolution de ce référentiel.

Le groupe de travail « **indicateurs sociaux départementaux** »⁸ a rassemblé en 2009 des représentants des départements (Assemblée des départements de France, Conseils généraux de tailles et d'origines variées, Observatoire national de l'action sociale décentralisée -Odas), des représentants de la statistique publique et d'organismes gérant des systèmes d'information sociale au niveau national ou régional (Caisse nationale d'allocations familiales- Cnaf, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie -CNSA-, Mutualité sociale agricole, Observatoire national de l'enfance en danger -Oned, Drees, DGCL, Insee). Il visait à définir le socle de base d'un système d'information partagé entre les échelons centraux et départementaux pour les principaux domaines de l'action sociale départementale. Ces indicateurs se rapportent à l'action sociale départementale et plus particulièrement aux [aides sociales](#) et à l'insertion, au handicap, à l'enfance et aux personnes âgées. Ils décrivent le contexte social des départements, les populations, l'offre d'équipements et les dépenses. Ils sont mis à disposition avec une documentation complète. 28 « recommandations/propositions » visaient à créer des conditions favorables pour qu'une suite puisse être donnée au travail réalisé et, plus largement, à favoriser l'échange d'informations entre les différents acteurs

La réflexion collective a abouti à la définition de 71 indicateurs, formant le « noyau dur », c'est à dire le minimum d'informations communes sur lesquelles le groupe proposait que tous les acteurs concernés se mettent d'accord. La sélection proposée intègre à la fois des indicateurs transversaux, significatifs du contexte territorial (20 indicateurs parmi lesquels l'espérance de vie, le taux de pauvreté monétaire, les catégories sociales...) et des indicateurs propres à chaque thématique :

- protection de l'enfance : enfants ayant fait l'objet d'une intervention sociale ou médico-sociale suite au recueil d'une information préoccupante, ... ;
- personnes handicapées : taux d'allocataires de l'AAH, taux de places en établissements et services pour personnes handicapées, ... ;
- insertion sociale : personnes couvertes par le RSA, jeunes non insérés, ... ;

⁸ [Rapport du Cnis – n°118, décembre 2009 –« Indicateurs sociaux départementaux »](#)

- personnes âgées : taux de bénéficiaires de l'APA,...

Dans le cadre de l'expérimentation, la Direction régionale de l'Insee Nord-Pas-de-Calais, en partenariat avec les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, a entrepris des travaux d'analyse de la précarité au niveau communal, en s'appuyant sur ces indicateurs. Ce travail actualise et prolonge une étude antérieure. Il préfigure d'autres partenariats possibles entre les Conseils généraux et la statistique publique.

3.2. Zonages d'études

Selon les recommandations du rapport « **Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire** »⁹ du groupe de travail du Cnis présidé par Francis Cuillier, de **nouvelles zones d'emploi** plus représentatives des bassins du marché du travail ont été définies par la Dares (Direction statistique du Ministère en charge du travail et de l'emploi) et l'Insee, avec l'appui de la Datar et en concertation avec les administrations concernées.

Fin 2009, le Cnis avait préconisé une actualisation de ce découpage, conjointement à l'actualisation des autres zonages d'études en raison de l'évolution des facteurs déterminant les migrations domicile-travail mise en évidence par l'analyse des résultats des derniers recensements de la population. Outre la prise en compte des données les plus récentes du recensement, notamment des migrations domicile-travail, cette actualisation vise à mieux identifier les « marchés locaux du travail », en s'affranchissant si nécessaire des limites administratives qui affectaient le découpage antérieur.

Début 2011, le contour de 322 zones d'emploi françaises (364 auparavant), y compris les Dom (dont Mayotte) a été mis à disposition. De nombreux indicateurs, notamment sur l'emploi et le chômage, sont diffusés à cette échelle.

Fin 2009, la réflexion sur l'actualisation du **zonage en aires urbaines** a débuté dans le cadre d'un groupe de travail piloté par le département de l'action régionale de l'Insee et composé de représentants de plusieurs organismes : l'Inra, l'agence d'urbanisme et de développement de Lille Métropole, le SOeS, la DATAR, la DARES, le SSP et la DGCL. Les nouveaux seuils d'attraction utilisés ont permis une meilleure cohérence avec les nouvelles zones d'emplois.

Les nouveaux bassins de vie -plus précisément des bassins d'influence et d'accessibilité aux services- couvrent à présent l'ensemble du territoire en s'appuyant sur la base permanente des équipements (BPE). Ils sont basés sur les unités urbaines de plus de 50 000 habitants. et pourraient être décomposés en bassins de vie infra-communaux. La réflexion sur la détermination de bassins de vie infra-communaux, pour lesquels les concepts doivent être revus, n'a pour le moment pas abouti. Elle sera reprise en 2014.

Par ailleurs, la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 s'est traduite en 2013 par une couverture quasi complète du territoire par l'intercommunalité à fiscalité propre. Le système de diffusion développé par la DGCL- [BANATIC](#)- permet la diffusion d'informations statistiques portant sur la nature de l'EPCI, sa composition, ses compétences, sa nature juridique. L'observatoire des territoires permet également de comparer des données à l'échelle de ces EPCI. L'Insee fournit régulièrement des données sur ce périmètre institutionnel.

3.3. Comparaisons européennes

En 2008, plusieurs événements avaient mis en évidence un besoin de plus en plus grand de recourir à des comparaisons européennes pour mieux situer et comprendre les régions françaises. Des

⁹[Rapport du Cnis n°117, septembre 2009 – « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire](#)

interventions avaient eu lieu en ce sens lors de la rencontre moyen terme «Les statistiques régionales et locales à l'horizon 2013» du 19 septembre 2008.

Il faut noter que la présidence française à l'union européenne en 2008 avait contribué à sensibiliser aux questions européennes et les questions de globalisation et d'innovation était à l'agenda de Lisbonne, avec un souhait de l'Union européenne que la France se dote de stratégies régionales d'innovation. Ainsi, le groupe de travail présidé par Jean-Claude Prager préconisait de fonder les diagnostics de systèmes régionaux d'innovation sur des comparaisons internationales, notamment infra-européennes¹⁰. Ultérieurement, l'agenda de Lisbonne était remis en cause et la stratégie européenne évoluait vers Europe 2020 pour intégrer d'autres enjeux tels que le défi climatique et l'inclusion sociale.

Dans ce contexte, l'Insee a publié des analyses qui comportaient des comparaisons avec des régions européennes (NUTS2). Ainsi, l'édition 2010 de l'Insee Référence « La France et ses régions » comporte un dossier d'indicateurs des régions européennes. Plusieurs publications régionales de l'Insee ont également situé leurs régions par rapport à des régions européennes comparables, en particulier sur l'Innovation, ou sur les indicateurs Europe2020.

3.4. Informations géoréférencées

Les activités de **géoréférencement** ont permis des progrès notables et se poursuivront. Elles contribuent à la définition, la production et l'actualisation des outils et référentiels nécessaires à la cohérence du système d'informations statistiques régionales et locales en offrant des zonages d'études, et en permettant la constitution d'un socle d'indicateurs de référence par domaine et par échelle géographique.

Les sources de l'Insee font l'objet depuis plusieurs années de géoréférencement, comme Sirène, les revenus fiscaux localisés des ménages (dispositif RFL)...

De nombreux fichiers administratifs sont également géolocalisés par l'Insee, grâce à des conventions avec les producteurs : CNAM TS, CNAM PS, CNAF, licences sportives...

Au SOeS, le répertoire du parc locatif social (RPLS) est géolocalisé en partenariat avec l'Insee. Des études de faisabilité de géolocalisation de la base de données Sit@del et du répertoire des entrepôts sont en cours.

La géolocalisation des élèves et des établissements d'enseignement avait fait l'objet d'une attente particulière du Cnis pour ce moyen terme. Dans le cadre d'une convention avec l'Institut géographique national (IGN), la Depp s'est engagée dans un projet de **géolocalisation de tous les établissements** de formation, de façon à disposer des coordonnées des établissements, assorties d'indicateurs de qualité de la géolocalisation effectuée. Deux échanges annuels de données ont eu lieu en 2011 et en 2012, avec une bonne qualité globale des informations recueillies. L'année 2013 poursuivra les efforts d'amélioration de la qualité.

La **géolocalisation des élèves** est importante pour conduire des analyses sur les distances entre le domicile des élèves et leur établissement, surtout en milieu rural. Elle est également importante en milieu urbain, en particulier dans le cadre de la politique de la ville, afin de pouvoir localiser finement les élèves en difficulté et donc les territoires à cibler en terme de politique publique. La Depp et l'Insee ont réalisé en 2009 un processus de géolocalisation des élèves de sixième afin de répondre aux besoins de calculs d'indicateurs par ZUS (retard scolaire à l'entrée en sixième) au lieu de résidence des élèves et non plus seulement au lieu de scolarisation. La géolocalisation a été généralisée à l'ensemble des élèves du secondaire de l'année scolaire 2009-2010. Elle est effectuée à un rythme biennal, la fin des travaux pour l'année scolaire 2011-2012 ont été finalisés au 1^{er} trimestre 2013. Parallèlement, des travaux sont en cours pour améliorer la qualité du codage, en particulier dans les zones rurales.

De plus, l'Insee s'est lancé en 2011 dans la diffusion sur Insee.fr de **données carroyées**, conformément aux engagements pris.

¹⁰ Innovation et Compétitivité des régions- rapport Thierry Madiès et Jean-Claude Prager, Rapport CAE n° 77, 2008

Les premiers fichiers sur des carreaux de 1km² ont été mis en ligne en 2011 : données de population issus de la source issue du dispositif des « revenus fiscaux localisés des ménages » (RFL)¹¹ 2009, permettant ainsi des cartographies de densité de population indépendantes des zonages.

En 2012, ont suivi des données identiques (comptages de population) mais sur des carreaux de 200 m², permettant ainsi des analyses à des niveaux géographiques plus fins, en infra-urbain.

En 2013--2014, de nouveaux indicateurs, issus des sources RFL, RP seront mis en ligne, toujours sur des carreaux de 200 m (nombre d'individus des ménages par tranches d'âge, nombre de ménages en logement individuel, nombre de ménages locataires, ...).

Des données localisées sur les bénéficiaires de prestations sociales ont été produites dans le cadre d'un partenariat national initié entre la Cnaf et l'Insee en 2009 pour mettre à disposition des Caf des données géoréférencées permettant de construire un certain nombre d'indicateurs statistiques sur les allocataires pour des zonages infra communaux (IRIS, ZUS). Ce partenariat se décline par des conventions locales entre les directions régionales de l'Insee et les Caf sur la mise à disposition de données géolocalisées complémentaires. L'utilisation des **données carroyées** a fait l'objet d'un programme d'actions ponctuelles de formation lancé en 2012 et 2013.

Par ailleurs, des questions méthodologiques récurrentes se posent pour établir des **comparaisons entre espaces transfrontaliers**. En effet, l'hétérogénéité de la taille des mailles communales des pays est telle qu'elle fausse en partie la lecture des indicateurs lors des comparaisons. Il est apparu que l'usage des carreaux constitue une voie pour s'affranchir de cette contrainte. Il est vivement souhaité que ce sujet soit traité avec Eurostat, qui incite par ailleurs les pays à produire et diffuser des données carroyées.

4. Développer des actions auprès des utilisateurs locaux pour améliorer l'appropriation des sources, l'utilisation des données, dans un premier temps sur le recensement de la population

Les enquêtes annuelles de recensement ont atteint un régime de croisière...

Depuis 2004, le recensement se déroule sous la forme d'enquêtes annuelles sur une partie du territoire, permettant d'établir des données détaillées chaque année sur la base des cinq dernières enquêtes. Ce nouveau processus de « **recensement tournant** » est désormais entré en régime de croisière. Les protocoles de collecte et de traitement sont désormais rôdés, les populations légales de chaque circonscription administrative sont publiées par décret à la fin de chaque année depuis 2008 et les résultats détaillés complets chaque année en juillet depuis 2009.

Chaque année un bilan de la collecte est effectué devant la Commission nationale d'évaluation. En 2011, l'enquête associée « Famille et logements » adossée au RP, et dans la commune dont les maires ont accepté la convention, a eu un très bon taux de réponse. Un retour a été fait aux élus concernés.

...mais les adaptations et améliorations du dispositif se poursuivent

La Commission nationale d'évaluation du recensement (Cnerp), présidée par Monsieur Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire, propose régulièrement les adaptations qui lui semblent nécessaires, suit les mises en œuvre de ces recommandations et se prononce sur les modifications aux textes réglementaires qui encadrent le recensement.

La mise à jour annuelle des **répertoires d'immeubles localisés** (RIL) est à la base de la collecte et du calcul de la population légale dans les grandes communes. Un important projet de modernisation de refonte informatique et organisationnelle de cette mise à jour annuelle des répertoires d'immeubles localisés (RIL) de toutes les communes de plus de 10.000 habitants a été entrepris en 2011.

Un effort de communication particulier a été réalisé **en direction des acteurs locaux** à partir de documents permettant de **mieux appréhender le concept de population légale**. Il s'est, en effet,

¹¹ [Méthodologie du dispositif RFL](#)

révélé nécessaire d'**accroître la collaboration entre les communes et l'Insee** en matière de connaissance du répertoire d'immeubles localisés (RIL) dont dépend la qualité du recensement de la population. Cela a pris la forme d'une enquête auprès des correspondants RIL visant à explorer la diversité des organisations des communes pour la gestion du RIL. Cette enquête entraine dans les objectifs du groupe de travail « Collaboration Insee-Collectivités locales dans la constitution des RIL » dont le rapporteur est Marie-Hélène Boulidard. Ce groupe de travail a rendu ses préconisations en 2013. Elles concernent l'amélioration du mode d'élaboration du RIL, la production d'un document de référence commun aux collectivités locales et à l'Insee, des modalités possibles de diffusion du RIL, et proposer des recommandations pour un usage cartographique par les collectivités territoriales, dans le cadre du recensement de la population.

Le groupe de travail du Cnis mis en place en 2011 pour la **rénovation du questionnaire du recensement** sous la présidence conjointe de Chantal Cases, directrice de l'Ined et du sénateur Jean-Claude Frécon, a auditionné de nombreuses parties prenantes et rendu son rapport au bureau du Cnis en juillet 2012. Au nombre des innovations proposées figure une description complète des liens (familiaux ou non) entre personnes vivant à l'intérieur du même logement. Le Cnis s'est déclaré particulièrement favorable à la prise en compte de nouveaux questionnements sur la qualité des logements et sur la santé perçue. Il a également approuvé le point de vue du groupe de travail selon lequel la diffusion du recensement doit être mise en perspective dans le cadre de celle de l'ensemble des données localisées. Mais ce nouveau questionnaire, qui doit être soumis pour avis au Conseil d'État en raison des questions qualitatives sur la santé, ne sera pas mis en place avant 2015 compte tenu du plan de charge à l'Insee.

En 2012, une première expérimentation de **collecte par internet** a été organisée : dans 14 communes volontaires, les ménages qui le souhaitaient pouvaient répondre au questionnaire du recensement sur le site internet de l'Insee. Cette expérience a été positive et le programme de modernisation de la collecte, Homère, a fait l'objet de nouvelles expérimentations en 2013, dans la perspective du début du déploiement de la collecte par internet lors de l'enquête de 2014.

Diffusion du recensement de la population

Les préconisations du rapport « La diffusion des résultats statistiques du recensement de la population » ont été particulièrement suivies par l'Insee qui a pu mettre en œuvre 12 préconisations sur 48, tandis que 14 sont en cours de réalisation. Onze d'entre elles sont totalement exclues : opérations trop complexes technique ou conceptuellement, ou dont les moyens sont trop importants, ou les données trop difficiles à collecter ou à traiter. ([cf la note de suivi en ligne](#))

Parmi celles les priorités les plus fortes et réalisées, il s'agit de retenir **la diffusion des données par catégories socioprofessionnelles en 42 postes, un enrichissement des tableaux détaillés (profession des individus, activité économique, pays de naissance et nationalité)**, sur le site Insee.fr, un descriptif des thèmes et une documentation enrichie, un accès une recherche géographique et thématique par produit, à des cartes interactives par arborescences des indicateurs et niveaux géographiques, un historique des mises à jour, **un accès plus rapide aux informations infracommunales**.

Depuis 2011, la mise en place d'un service de diffusion du recensement sur **des zones infracommunales à façon (Diaf-RP)** permet de mettre à disposition des données infracommunales sur des territoires personnalisés aux organismes ayant une mission de service public. Ces zones à façon (ZAF) ne peuvent cependant être construites que dans les communes de plus de 10 000 habitants et comprendre plus de 1 000 logements. Les données sont classées selon 5 thèmes : activité des résidents, diplômes - formation, famille - situation matrimoniale, logement, population.

5. Bilan sur les différentes formes d'échanges qui favorisent le développement de système d'information partagé entre État et collectivités territoriales en particulier dans le domaine social et la formation

La nécessité de disposer d'une information cohérente sur l'ensemble du territoire a été exprimée notamment en développant un système d'informations partagées entre l'État et les collectivités territoriales dans le cadre **des politiques sociales décentralisées**. Le groupe de travail du Cnis « **Indicateurs sociaux départementaux** », qui constituait l'une des suites du colloque organisé le 23 janvier 2008 à Nantes par le Cnis, l'ADF et le Conseil général de Loire Atlantique sur le thème « Connaître pour agir, quelle information statistique construire et partager au service des politiques de solidarité ? », avait pour mandat de définir un système partagé entre les échelons centraux et départementaux » autour des quatre principaux domaines de l'action sociale départementale [Voir partie 3.1]

Plusieurs opérations engagées depuis 2009 par les producteurs de statistiques publiques dans le champ de la commission se sont inscrites dans cette démarche. Les sites de l'Insee et de la Drees diffusent les indicateurs mis à jour régulièrement. Le pilotage dans le temps de cette démarche majeure et novatrice commence à se mettre en place : il existe ainsi un comité de pilotage co-présidé par la Drees et l'Assemblée des départements de France (ADF) et des conventions ont été signées entre la Drees et l'ANDASS¹² pour mutualiser les remontées d'indicateurs.

Des outils au service des politiques régionales de santé

La Drees et l'Insee poursuivent, en partenariat avec l'Irdes, leurs travaux sur les distances d'accès aux soins - hospitaliers et de ville - en temps et en kilomètres et développent des approches complémentaires mêlant distances d'accès et densité de professionnels. Des analyses approfondies sont prévues à partir de l'**enquête Santé et protection sociale (ESPS)** sur les déterminants de l'accès aux soins, tant du côté des patients que de celui de l'offre de soins, ou encore des caractéristiques du territoire (sans que l'enquête permette des analyses à un niveau régional). L'objectif est de mettre à disposition des agences régionales de santé (ARS) de véritables outils au service des politiques régionales de santé. L'évaluation des **Schémas Régionaux d'Organisation des Soins (SROS)** constitue la première démarche à laquelle ces travaux pourront contribuer au niveau régional dès 2012.

Les **Baromètres santé** de l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) sont un système d'observation nationale qui peut efficacement se décliner au niveau régional, à la fois en termes d'harmonisation des indicateurs (ils sont de fait strictement identiques d'une région à l'autre) et de rationalisation de la dépense publique (au lieu de monter des enquêtes régionales *ad hoc*, la déclinaison régionale d'un outil national permet une réelle économie d'échelle). Étendus aux DOM-COM à partir de 2013, ces Baromètres santé pourraient ainsi devenir l'un des éléments du système d'information dont auront besoin tant les ARS pour leur pilotage régional que la tutelle pour le pilotage national.

¹² Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé des Conseils Généraux

La **base documentaire Lotus** de la Cnav regroupant les principales statistiques nationales et régionales est accessible par internet sur le site de la Cnav. La mise à disposition des fichiers du **Système National Statistique Prestataires (SNSP)** sur les retraités en stock et résidents par région et la création d'un infocentre permettent aux statisticiens des Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) de tirer des informations détaillées à des niveaux géographiques fins.

Un système partagé d'information sur le handicap

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), organisme jeune dont les missions sont centrées sur la population handicapée au sens administratif (c'est-à-dire de moins de 60 ans), a notamment été chargée de créer un « système d'information partagé pour l'autonomie » qui soit un outil de connaissance des personnes handicapées et d'aide au pilotage des politiques du handicap. Visant au départ à centraliser des données en provenance des maisons départementales des personnes handicapées et élargi depuis à d'autres sources, ce système contiendra des données individuelles anonymisées, des données agrégées et des indicateurs en cours de définition. Les données pourront être conservées trois ans au-delà de l'année en cours.

5.e. Développement durable dans les territoires

La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) prévue par la loi de programme du Grenelle de l'environnement s'articule autour de neuf thématiques s'orientant vers une économie verte et équitable. A ce titre 15 indicateurs phares et 35 de second niveau ont été retenus, ainsi que indicateurs de contexte économique et social ont été développés pour permettre le suivi de la SNDD sur la base d'un tableau ce bord présenté au Parlement chaque année. Parallèlement, **des indicateurs de développement durable territoriaux**, proches des indicateurs nationaux, ont été mis à disposition des acteurs locaux.

Pour aider à la prise en compte des questions de développement durable dans les diagnostics de territoires, permettre des comparaisons entre territoires, et suivre leur évolution, l'Insee et le SOeS ont développé une offre d'indicateurs régionaux et départementaux de développement durable, sur la base du référentiel initié par l'Observatoire des territoires de la Datar et le SOeS. Il en résulte une batterie de 80 indicateurs qui s'inspirent également de ceux préconisés dans les Agendas 21 et qui s'articulent autour des thèmes suivants : changement climatique et impacts, protection et préservation de l'environnement (biodiversité, eau, déchets), dynamique humaine et sociale (démographie, qualité de vie, vulnérabilité de certaines populations), développement économique durable (consommation durable, emplois locaux, résilience, mobilité).

Le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie a mis en place en 2012, un [baromètre de la biodiversité](#), s'inscrivant ainsi dans la stratégie nationale pour la biodiversité. Un jeu de 30 indicateurs couvre autant les surfaces naturelles et leurs évolutions, les surfaces artificialisées que la connaissance de différents types d'espèces ou d'habitats remarquables. Ils couvrent également les territoires ultra-marins.

II. Sujets émergents

Mondialisation, compétitivité et économie des territoires

Comptes-rendus - Formation Emploi-revenus - juin 2008 page 31- Est évoqué le besoin d'information au niveau local quant la formation pour adulte, l'insertion des chômeurs et des jeunes en difficulté.

Mode de vie et modes de production à l'ère numérique

04 avril 2012 - Extrait de [Les Régions se dotent de nouveaux indicateurs pour piloter le développement de leur territoire](#) (Association des régions de France)

Il semble en effet tout à fait paradoxal que l'appareil statistique national soit en mesure de produire des données sur la conjoncture économique tous les trimestres voire tous les mois alors que, s'agissant de la pauvreté, nous ne disposons en 2012, que des chiffres de 2009.

Étendre l'observation locale des déplacements aux modes dits « doux »

Impact économique local du tourisme

Espaces du littoral et frontaliers

Densification (dont logements vacants) et de construction de logement en **milieu rural**

En matière de diffusion des données infra-communales, **outil de type Web-services** pour un meilleur accès par les différents utilisateurs.

Articulation entre les paysages, les trames bleues et vertes et la diversité et surtout les sources et les moyens au niveau des territoires

Amélioration des enquêtes de recensement : mettre en œuvre le nouveau questionnaire proposé par le groupe de travail du Cnis.

Données statistiques au niveau des **EPCI**

Mayotte devenu Dom en 2011 ce qui a entraîné des travaux statistiques importants en matière d'investissement et de rattrapage du système d'information

Récapitulatif des attentes moyen terme 2009-2013 non totalement satisfaites

Contribution des services publics à l'économie des territoires et mesure des dépenses des organismes publics

Au niveau départemental, connaissance de la population handicapée et âgée: aidants, politiques publiques, informations sur les dispositifs (cf. rapport Guist'hau)

Connaissance des flux entre lieu de résidence et lieu de consommation en s'appuyant sur **la fréquentation**

Mise à jour des données sur la **population résidente/présente**

Grandes enquêtes nationales comme **Enquête Emploi** à un niveau local fin

Référentiel unique d'indicateurs en matière d'occupation des sols